

Image not found or type unknown



Les limites à l'accomplissement d'heures supplémentaires

publié le **11/07/2012**, vu **870 fois**, Auteur : Assistant-juridique.fr

Un certain nombre d'heures supplémentaires peuvent être accomplies après une simple information du comité d'entreprise ou des délégués du personnel. Ce contingent d'heures supplémentaires peut être dépassé mais l'employeur ne pourra jamais aller au-delà de certaines limites fixées par la loi.

[Lire l'article](#)